



LETTRE D'INFORMATION N°3 - JANVIER 2023

BILAN DE LA CONCERTATION

> [Toute l'info sur rn2.fr](https://toute.info-sur-rn2.fr)

Du 10 janvier au 25 mars 2022, l'État, maître d'ouvrage, a organisé la concertation publique préalable concernant la mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, sous l'égide de deux garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Cette concertation s'est appuyée sur les études conduites depuis 2018, qui ont permis d'identifier différents scénarios d'aménagement possible de la RN2. Elle a rencontré une large participation du public sur l'ensemble du territoire situé le long de la RN2.

Suite au bilan des garants de la CNDP, le maître d'ouvrage a établi son propre bilan de la concertation et en a tiré des conclusions sur les suites à donner à ce projet. Le ministre des transports, dans sa décision, acte la mise à 2x2 voies de la RN2 de Laon à Avesnes-sur-Helpe, ainsi que le contournement de toutes les communes traversées suivant 3 sections :

- le contournement de Laon à 2x2 voies,
- l'aménagement de Laon à Marle à 2x2 voies de type express,
- l'aménagement de Marle à Avesnes-sur-Helpe à 2x2 voies.

LES OBJECTIFS DE LA MISE À 2X2 VOIES

- améliorer les conditions de déplacements et sécuriser les carrefours et les dépassements,
- améliorer le cadre de vie des habitants en contournant les centre-bourgs,
- intégrer la réflexion multimodale et les enjeux environnementaux.

DESCRIPTION DES 2X2 VOIES

Les routes disposeront de terre-plein central pour garantir la sécurité. Les accès à la RN2 seront rationalisés tout en maintenant une bonne desserte du territoire. Ils seront plans de type carrefour giratoire ou demi-carrefour. Les accès directs à la RN2 (sortie de champs, sortie d'habitation...) seront reportés sur les accès plans. La gestion des modes doux (marche, vélo), des transports collectifs, du covoiturage, sera intégrée aux études.

- Route à 2x2 voies non express : vitesse limitée à 80-90 km/h suivant les secteurs, véhicules lents autorisés (ex. véhicules agricoles).
- Route à 2x2 voies et statut de route express : vitesse limitée à 90-110 km/h suivant les secteurs, véhicules lents non autorisés, création d'itinéraires de substitution.



LE POINT SUR LES AMÉNAGEMENTS DE LA RN2

- Le Plessis-Belleville / Nanteuil-le-Haudouin 12/2012
- Échangeur RN2/RD548 à Silly-le-Long 12/2020
- Déviation de Péroy-les-Gombries 10/2021
- Déviation de Boissy-Lévignen
- Déviations de Gondreville-Vaumoise 12/2018
- Déviation de Vauciennes
- Fin de mise à 2x2 voies de la déviation de Villers-Cotterêts
- Laon/Avesnes-sur-Helpe : concertation publique en 2022
- Créneau de Voyenne 01/2023
- Contournement d'Avesnes-sur-Helpe
- Avesnes-sur-Helpe / Beaufort Études foncières
- Maubeuge / Beaufort 2011

- RÉALISÉ (date de mise en service)
- EN COURS DE RÉALISATION
- À L'ÉTUDE



Mise à 2x2 voies du CRÉNEAU DE VOYENNE

Dans le cadre des premiers travaux de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, l'État a réalisé le doublement du créneau de Voyenne sur 1,5 kms.

Les travaux ont démarré le 4 avril 2022 et se sont achevés fin novembre 2022, conformément aux engagements pris par l'État dans le PACTE SAT. L'inspection préalable à la mise en service, conduite en début d'année 2023, permet l'ouverture de la nouvelle section dans sa configuration définitive.

Dans le respect de la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) qui vise à limiter le plus possible les impacts du projet, le maître d'ouvrage a pris des engagements pour le prolongement du créneau de Voyenne. En particulier, il replantera la totalité des arbres abattus lors des travaux paysagers à venir.

Les travaux paysagers seront réalisés en 2023-2024. Ils intégreront des mesures de protection de l'environnement pour éviter les risques de pollution, de dispersion de plantes exotiques envahissantes, etc.

PILOTAGE DE L'OPÉRATION

- Maîtrise d'ouvrage : DREAL Hauts-de-France
- Maîtrise d'œuvre : DIR Nord
- Travaux réalisés par EUROVIA Picardie en groupement avec SIGNATURE et PASS. L'attributaire du marché d'aménagements paysagers n'est pas encore connu.
- Coût : opération estimée à 10 M€ financés grâce au Contrat de Plan État-Région (50% France Relance, 50% Région Hauts-de-France).

PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PROJET

- Faciliter les dépassements et fluidifier la circulation
- Faciliter et sécuriser les mouvements traversants entre la RN2 et les RD12 et RD64
- Limiter la vitesse à l'entrée nord de Froidmont-Cohartille
- 2x2 voies autorisée aux véhicules lents avec limitation de la vitesse à 90 km/h. Dès que la section 2 (Laon-Marle) sera opérationnelle,

les véhicules lents disposeront d'itinéraires de substitution. Cette condition permettrait un passage à 110 km/h du créneau de Voyenne.

L'INSPECTION PRÉALABLE À LA MISE EN SERVICE

Une fois le doublement du créneau de Voyenne achevé, sa mise en service nécessite une Inspection Préalable à la Mise en Service (IPMS).

L'objectif est d'examiner l'ouvrage routier achevé du point de vue de l'utilisateur qu'il soit poids-lourd, véhicule léger ou tout autre usager vulnérable au regard de la sécurité routière.





RETOUR EN IMAGES SUR LES TRAVAUX

Mai 2022
Terrassement
et shunt actif



Juin 2022 - Evacuation d'un obus



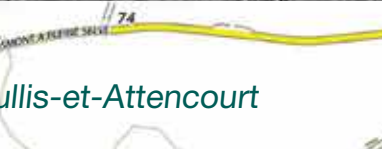
Juin 2022 - Bassins créés, traitement et constitution
nouvelles chaussée Ouest



Juin 2022 - Construction du giratoire



Août 2022 - Création nouvelle chaussée Est



Octobre 2022
Bassin d'assainissement réalisé



INFO TRAVAUX

Une autre section vient de débuter ses travaux : le contournement d'Avesnes-sur-Helpe.

La réalisation de terrassements et ouvrages hydrauliques préparatoires a permis le démarrage des travaux du pont-rail en septembre. Une prochaine lettre présentera en détail ce projet.



Octobre 2022 - Chaussée et giratoire réalisés



LES ÉTAPES À VENIR

Suite à la concertation publique préalable, et jusqu'à l'enquête publique, un garant sera désigné par la CNDP pour accompagner le maître d'ouvrage dans la poursuite des études et des concertations nécessaires au projet de mise à 2x2 voies de la RN2.

LA POURSUITE DES ÉTUDES

Courant 2023, le maître d'ouvrage lancera une nouvelle étude de modélisation. Elle permettra d'affiner davantage les projections de trafic routier futur en fonction des travaux envisagés.

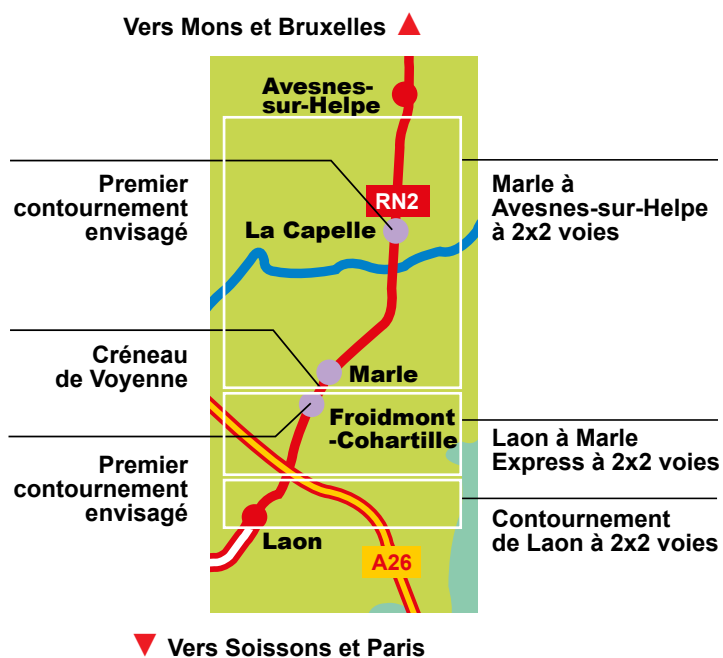
Les études se poursuivront pour chacune des 3 sections afin de progressivement définir le projet plus précisément et permettre sa déclaration d'utilité publique. Le CPER 2023-2027 permettra de définir les priorités de sa réalisation progressive.

DES CONTOURNEMENTS DE COMMUNES

Inscrits dans le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, l'État a conduit des études sur les contournements des communes de Froidmont-Cohartille et de La Capelle. Ils constituent des aménagements prioritaires dans le calendrier de réalisation de la mise à 2x2 voies.

Courant 2023, une concertation dédiée à chaque contournement, suivant le code de l'urbanisme (article L103-2), permettra d'approfondir l'information et les échanges avec les territoires pour arrêter le choix d'un fuseau, et engager la suite des études et des procédures.

- Pour Froidmont-Cohartille, dès le choix du fuseau préférentiel de déviation au printemps 2023 : premières études environnementales (diagnostic faune / flore / habitats) et lancement des études de conception.
- Pour La Capelle : poursuite des études du contournement avec notamment l'étude de fuseaux longs afin de répondre aux remarques de la concertation publique de début 2022.



LA CNDP



Autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.

debatpublic.fr

Pour en savoir plus : www.RN2.fr

Pour contacter la DREAL par mail :

pmo.smi.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Cette lettre d'information est publiée par la DREAL Hauts-de-France

Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil & associés

Crédits photographiques : DREAL Hauts-de-France,

Préfecture Hauts-de-France, Rainette SARL